

30 septembre 2018

# Le *vide* **A**teliers de la C **A**udéranie

## Règlement

**Article 1** : le vide ateliers du dimanche 30 septembre 2018 est organisé par l'AGJA, autour de l'Eglise de Cauderan, de 10h à 17h.

**Article 2** : le vide ateliers est réservé aux artistes, amateurs et professionnels, et aux créateurs d'art. Ils certifient connaître la réglementation relative à ce type de manifestation. Ils s'engagent à ne présenter à la vente que des objets et matériels, en rapport avec leurs propres domaines d'activités et de créativité. Ils déclarent ne pas participer à plus de deux vide ateliers durant l'année civile en cours. Les reventes d'articles et les expositions de collections sont interdites.

**Article 3** : l'attribution des emplacements est assurée par l'AGJA. Le prix forfaitaire est de 12€ pour un emplacement de 3 mètres. L'exposant ne peut réserver qu'un seul emplacement.

**Article 3** : pour pré-réserver un emplacement, les exposants doivent faire une pré-inscription par mail : [communication@agja.org](mailto:communication@agja.org) en renvoyant le dossier d'inscription, au plus tard le **vendredi 06 juillet 2018**. Les annulations seront remboursées jusqu'au 31 août 2018. A réception du message de pré-inscription, l'AGJA sélectionne les inscrits et adressera une demande de pièces à fournir (carte d'identité, chèque...) aux personnes sélectionnées.

**Article 5** : du matériel sera mis à votre disposition (1table, 2 chaises, 3 grilles). Il sera à la charge de l'exposant d'acheminer et d'installer ce matériel sur son emplacement. L'exposant prévoit le matériel supplémentaire nécessaire à son stand (tentes, pare-soleil, attaches, poches poubelles...).

**Article 6** : le déballage a lieu le matin de 7h30 à 9 heures. Au-delà de 9 heures, toute personne se présentant se verra refuser l'installation de son stand. Aucun véhicule ne pourra être laissé sur le site. Il devra être garé sur les parkings indiqués par les organisateurs (en face de la Pergola). Le remballage ne pourra se faire avant 17 heures. Les exposants s'engagent, à l'issue de la manifestation, à ramener le matériel prêté à sa place et à laisser leur emplacement propre, sans abandon du moindre déchet. Tout objet non vendu doit être récupéré.

**Article 7** : les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations, ni des différends entre vendeurs et acheteurs ni des accidents corporels ou autres. Les exposants doivent à cet effet être couverts par une assurance. Ils s'engagent également à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et de conformité des biens.

**Article 8** : les exposants s'engagent à respecter l'ensemble des dispositions ci-dessus précisées. En cas de manquement, les organisateurs auront toute autorité pour exclure l'exposant les enfreignant, sans avoir à en exposer le motif et sans que puisse être réclamé indemnité ou remboursement.

Nom de l'Exposant :

Fait à :

Le :

30 septembre 2018

# Le *vide* Ateliers de la C *A*udéranie

## Attestation d'inscription

Je soussigné(e)

NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Email \_\_\_\_\_

N° carte d'identité \_\_\_\_\_ Délivrée le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_

Agissant en tant que  particulier  professionnel N° RCS/Métiers \_\_\_\_\_

Nature des œuvres exposées/vendues : \_\_\_\_\_

Conformément à la législation en vigueur, déclare sur l'honneur :

| Particuliers   | Professionnels   |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- ne pas être commerçant(e)</li><li>- ne vendre que des objets personnels et/ou usagés (art.L310-2 Code du Commerce)</li><li>- ne pas participer à deux autres évènements de même nature au cours de l'année civile (art. R321-9 Code Pénal)</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- être soumis au régime de l'Art. L310-2 du C.D.C.</li><li>- tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Art. 321-7 Code Pénal)</li></ul> |

Fait à :

Le :

